

Eglises réformées Berne – Jura – Soleure
Chancellerie, Service de la communication
Bürenstrasse 12, case postale, 3000 Berne 23
tél. 031/370 28 28, fax 031/370 28 39
internet: www.refbejuso.ch
courriel: kommunikation@refbejuso.ch



Circulaire n^o 7/8 2010

du Conseil synodal à l'attention des député(e)s au Synode de l'Union, des membres des conseils de paroisse, des pasteur(e)s, des catéchètes, des titulaires d'un poste diaconal, des organistes et des membres des comités/bureaux des arrondissements ecclésiastiques

	Sommaire	Page
	Editorial	2
1	Synode d'été : débats et décisions	5
2	Référendum facultatif : révision partielle du RE	9
3	Collecte du Jeûne fédéral : donner le jour au partage	11
4	Dimanche de la Bible : 29 août 2010	12
5	Dimanche de l'Eglise 2011 : « Bénévole... »	13
6	Service de la communication : nouvelle offre	14
7	Prochaine Circulaire : délai de rédaction 16 août 2010	15

Chère lectrice,
cher lecteur

Avec l'élection le 14 juin dernier du conseiller synodal Gottfried Locher à la tête du conseil de la FEPS, une phase intensive de positionnement et de profillement pour notre Eglise nationale est arrivée à son terme. D'une part, le candidat Gottfried Locher fut quasiment en permanence sous observation et dut s'affirmer face à ses deux concurrents en un combat exceptionnellement rude dans le cadre de l'Eglise. D'autre part, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure furent mises sous pression par plusieurs petites et moyennes Eglises nationales, lesquelles craignaient une « monopolisation bernoise » et s'engagèrent de manière résolue pour défendre leurs intérêts. Le Conseil synodal est très heureux que le candidat le plus profilé et le mieux qualifié ait gagné la course.

Un regard sélectif sur la presse montre clairement les défis thématiques.

Dans le « Bund », Locher est cité comme quelqu'un qui souhaite pour l'Eglise réformée de Suisse que l'Evangile soit proclamé de manière à fasciner et à transformer les gens, qu'il donne du sens à leur

vie et leur procure du bonheur. Sa revendication serait de rendre plus net le profil des Réformés devenu flou.

La NZZ s'intéresse également au profil réformé. Selon le journal zurichois, Locher se comprend comme « le catalyseur d'une mise au point précisant jusqu'où les Eglises veulent travailler ensemble », sans oublier les paroisses dans l'intégration verticale de la FEPS.

Le plus grand quotidien romand « Le Temps » attribue à Locher le qualificatif de conservateur : « un conservateur guidera les protestants », en y adjoignant toutefois les termes de « jeune et brillant ». De toute évidence, Locher est perçu comme le porteur d'espoir de différentes ecclésiologies et ne se comprend pas lui-même comme représentant des intérêts des Réformés bernois.

La description la plus différenciée de la personne et des positions de M. Locher a été donnée la veille de l'élection par la « Berner Zeitung » accompagnée d'une interview contextuelle. Le plaidoyer de Locher « nous ne

devons pas nous conformer » tend également à éviter toute confusion et à établir une visibilité réformée. A la question de savoir s'il n'est pas possible de croire sans Eglise, il répond : « Mais avec l'Eglise on est plus heureux. C'est plus facile lorsqu'on peut avoir des échanges avec les autres, lorsqu'on est soutenu et partage ses propres doutes avec autrui ». Simultanément, il propose des voies et des impulsions à l'adresse de chaque paroisse. « Que l'Eglise réformée soit ouverte est une bonne chose, mais il y a des limites. Nous devons à nouveau montrer ce à quoi nous tenons et ce à quoi nous renonçons. L'Eglise doit annoncer la couleur – elle a tout de même un Evangile à proclamer ». Il se défend ardemment contre les lieux communs : « quelques lieux communs philosophiques et une pincée d'humanisme ne suffisent pas à me tirer hors du lit le dimanche matin ».

Cependant, Gottfried Locher encourage aussi nos pasteur-e-s à utiliser leurs espaces de liberté. Pour lui, un pasteur réformé doit « prêcher de telle manière que l'on croie ce qu'il dit. Qui prêche bien, parle de la vie comme elle est. Tout le monde n'aime pas entendre cette vérité, car la vie n'est pas toujours belle. Mais la chaire n'est pas un poste de commandement de

l'esprit du temps et le message de Jésus n'est pas là pour caresser les puissants du monde dans le sens du poil. Je souhaite plus de prédications sincères, percutantes, provocantes. Nous autres pasteurs et pasteurs avons un trésor de foi à offrir ». A cela s'ajoute cette exhortation : « allez en chaire et expliquez la Bible sans fard, cela convainc » !

L'Eglise réformée ne devrait pas abandonner le franc-parler aux Eglises libres, car elle aussi parle de Jésus-Christ. Et de conclure : « Si nous nous conformons à toutes les tendances, nous oublions ce que nous voulons et devons dire ».

Le bon choix de la FEPS représente néanmoins une grande perte pour le Conseil synodal et les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. Il ne sera pas facile de repourvoir de manière adéquate le poste laissé vacant par Gottfried Locher, car la barre est placée haut. Fort heureusement, M. Locher reste à disposition en tant que conseiller synodal pendant six mois encore ; je me réjouis de pouvoir nous engager encore plus activement que par le passé pour l'avenir des Réformés.

Andreas Zeller,
président du Conseil synodal

Les principes de la rencontre et du dialogue des religions inscrits dans le Règlement ecclésiastique – La révision partielle du Règlement ecclésiastique concernant la collaboration avec le judaïsme et les autres religions du monde approuvée à l'unanimité – Les député-e-s acceptent de prolonger de trois ans la participation œcuménique aux salons et comptoirs et d'augmenter le taux d'occupation des conseillères et conseillers synodaux de 30 à 45 pour-cent.

Par le biais de la brochure intitulée « **Rencontre et dialogue des religions** », les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure s'affirment comme la première Eglise nationale à faire un état des lieux complet du dialogue interreligieux. Les précisions proposées lors du Synode d'hiver 2009 ont pu être intégrées dans la version finale. Cette nouvelle réglementation offre aux paroisses une base fiable pour entretenir le dialogue interreligieux au niveau local et engager des démarches dans ce sens.

Poursuite de la participation aux salons et comptoirs

Les député-e-s ont décidé de prolonger de trois ans la participation œcuménique à la « BEA » (comptoir du printemps à Berne) et au salon du mariage et de la naissance « MariNatal ». Pour le Synode, cette participation permet à l'Eglise de se rapprocher de la population : « Nous allons parmi les gens et à la rencontre des gens » a souligné Andreas Zeller, président du Conseil synodal. Ces manifestations permettent à un public éloigné de l'Eglise de découvrir les Eglises nationales comme une communauté de quête et de cheminement ouverte à tous. Le mikado géant présenté cette année a rencontré un écho favorable.

Augmentation du taux d'occupation des conseillères et conseillers synodaux

L'analyse établie par une commission spéciale ayant démontré que la charge de travail des membres à temps partiel du Conseil synodal dépasse 60 pour-cent en moyenne, le principe d'une augmentation de leur taux d'occupation de 30 à 45 pour-cent au 1^{er} janvier 2011 n'a pas été contesté. Par la même occasion, l'exécutif a été chargé de formuler des mesures à moyen et à long terme et de présenter un rapport au Synode d'ici la fin de l'année. Outre le temps de travail, la fonction de conseiller synodal exige une grande flexibilité, ce qui rend difficile l'exercice d'une activité professionnelle en parallèle. Grâce à ces

adaptations, cette charge pourra aussi être assumée par des personnes n'ayant qu'un revenu complémentaire modeste.

Règlement ecclésiastique : première étape franchie

Au terme de sept heures de débat, les député-e-s ont pu se rallier à la plupart des propositions du Conseil synodal relatives à la question des compétences décisionnelles au sein de la paroisse et à celle des ministères. La procédure de révision du Règlement ecclésiastique devrait s'achever en 2012.

Des amendements et des demandes de modification avaient été déposés concernant une trentaine d'articles du Règlement ecclésiastique sur un total d'environ 100 articles proposés dans une teneur parfois totalement nouvelle. Dans la grande majorité des cas, les propositions du Conseil synodal l'ont emporté. Au vote final, l'affaire est acceptée à 139 voix contre 11. Le Conseil synodal est appelé à réexaminer et à préciser certaines dispositions en vue de la deuxième lecture qui aura sans doute lieu à l'été 2011.

Précisions sur les ministères

Le Règlement ecclésiastique prévoit que chaque membre de la paroisse est appelé à collaborer au sein de la paroisse. La question très discutée du travail bénévole est ainsi abordée de manière constructive. Sur cette question de la collaboration des membres de la paroisse, le conseiller synodal Stefan Ramseier, qui répond à la plupart des demandes de modification, établit une distinction pragmatique : celui qui collabore sans salaire est un bénévole, celui qui touche un salaire accomplit un service. Les uns et les autres œuvrent collectivement au bien-être de la paroisse.

Par ailleurs, au terme d'un débat nourri, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ont confirmé que le ministère pastoral, le ministère socio-diaconal et le ministère catéchétique constituent les ministères indispensables d'une paroisse. Le conseil de paroisse reste un organe et n'est pas assimilé à un ministère. Il s'agit à présent de concrétiser l'égalité des ministères au niveau des règlements. Les aspects touchant à la direction d'une paroisse n'ont guère suscité le débat.

Le message du Conseil synodal, fruit d'une vaste consultation

Andreas Zeller, président du Conseil synodal, a estimé que l'intégration de la majorité des suggestions émises lors de la procédure de consultation a contribué d'une manière décisive à la bonne acceptation du projet. Le projet de révision soumis au Synode se distinguait par bien des aspects du projet initial, ce qui a été salué par différentes interventions. Dans ses travaux préparatoires,

le Conseil synodal s'est attaché à la clarté des formulations des nouvelles dispositions.

Concernant la résolution des conflits dans les paroisses, le Conseil synodal prépare un schéma d'intervention. Il s'agit surtout de prévenir toute mesure injustifiée à l'encontre des collaboratrices et des collaborateurs.

L'avenir des Réformés dépend des paroisses

La discussion sur l'avenir des Réformés a mis l'accent sur l'importance et la responsabilité des paroisses dans la vie de l'Eglise. La force des Réformés ne se mesure pas seulement à leur nombre, mais aussi et surtout à leur crédibilité.

Une interpellation sur l'avenir des Réformés a débouché sur une discussion animée qui a permis au Conseil synodal d'exposer sa stratégie.

Pour Andreas Zeller, président du Conseil synodal, l'avenir des Eglises réformées doit aussi être évalué en fonction du contexte régional. C'est ainsi que Berne et Zurich, qui ont connu leur propre Réforme, sont difficilement comparables avec des Eglises de la diaspora en régions catholiques. Andreas Zeller fait également observer que dans 40 ans, 20 pour-cent de Réformés, cela représente encore deux millions de personnes. Ainsi, « les Réformés continuent d'assumer une responsabilité particulière ».

Les Réformés se basent sur le message fondamental

Pour Andreas Zeller, être Eglise signifie beaucoup plus que du marketing. Il s'agit, indépendamment de la taille, de se montrer crédible et capable de discuter à fond des positions différentes. L'Evangile reste le message fondamental pour les Réformés. C'est dans cette conviction que s'inscrit la collaboration ciblée avec d'autres Eglises cantonales. La Fédération des Eglises protestantes de suisse (FEPS) est acceptée comme une plate-forme d'intérêts communs. Andreas Zeller insiste sur le fait que malgré des attentes très différentes, l'autonomie reste une préoccupation centrale.

En conclusion, Andreas Zeller souligne que l'Eglise réformée n'est évidemment pas en mesure d'influencer les « mégatendances », mais qu'elle peut et doit faire du bon travail dans le cadre qui lui est fixé, y compris par l'Etat.

Pour les député-e-s au Synode, la révision de la Loi cantonale sur les Eglises va dans la bonne direction

Parmi les différents points qui font l'objet de la révision, l'obligation de résidence des pasteures et des pasteurs et la solution de compromis proposée prévoyant une « obligation de résidence réduite » a, au terme d'un débat très animé, recueilli l'assentiment de la majorité du Synode. De manière générale, tous les intervenants étaient d'accord sur le principe que la présence des ecclésiastiques au sein de la communauté ne dépend pas tant de leur lieu de domicile mais des efforts consentis pour s'intégrer dans la paroisse.

Andreas Zeller souligne l'importance de la nouvelle Loi cantonale sur les Eglises qui poursuivra de manière actualisée les relations étroites et uniques en Suisse entre le canton et l'Eglise réformée nationale. Le bureau du Synode est chargé d'informer la direction cantonale des Eglises des considérations du Synode sur le projet de réflexion.

Regard porté vers la communauté réformée mondiale

Dans un message chaleureux et encourageant, Setri Nyomi, secrétaire général de l'Alliance réformée mondiale, a remercié le Synode pour l'engagement des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure en faveur de la justice et de la paix dans leur environnement immédiat et dans le monde, en particulier en matière de dialogue interreligieux, du conflit israélo-palestinien ou de la mondialisation et la question de l'eau.

En bref

- Les comptes annuels 2009 sont approuvés. Ils bouclent sur un bénéfice de Fr. 770'000.
- Le rapport d'activité 2009 est approuvé. L'éditorial du président donne lieu à un débat de fond sur la conception de l'Eglise.
- Le pasteur biennois Peter Winzeler est nommé à la délégation de la FEPS.
- Le procès-verbal du Synode d'hiver 2009 est approuvé.

2

Décision soumise au référendum facultatif Révision partielle du RE

Sur décision du Synode du 25 mai 2010, les articles suivants du Règlement ecclésiastique de l'Union synodale Berne-Jura du 11 septembre 1990 ont été modifiés dans le cadre du point 8 à l'ordre du jour : « Eglise, judaïsme et autres religions ».

Art. 17 Fédération des Eglises et Conseil oecuménique

¹ inchangé

² Par le biais de la concorde des Eglises réformées en Europe (Concorde de Leuvenberg), l'Union synodale Berne-Jura s'engage à établir des relations avec d'autres confessions.

Art. 54 Lieu et manière de pratiquer [le service funèbre]

¹⁻⁵ inchangés

⁶ Le conseil de paroisse peut mettre les locaux de la paroisse à la disposition d'autres Eglises et communautés chrétiennes ainsi qu'à d'autres communautés religieuses pour des services funèbres.

Art. 82a Dialogue interreligieux

¹ La paroisse est ouverte au dialogue théologique avec les autres religions ainsi qu'à la collaboration dans des domaines concrets de la vie.

² Le Conseil synodal édicte des recommandations destinées aux paroisses désireuses d'entamer une collaboration interreligieuse.

Art. 96 Utilisation par des tiers

¹ Le conseil de paroisse peut mettre des bâtiments paroissiaux à la disposition d'autres Eglises chrétiennes, communautés et groupes mais aussi de communautés religieuses non chrétiennes dans la mesure où ces dernières ne possèdent pas de locaux appropriés.

² inchangé

³ Le conseil de paroisse s'assure que la paix confessionnelle et religieuse soit préservée, que la responsabilité des utilisateurs soit engagée et que les immeubles ne soient pas utilisés d'une manière contraire à leur destination.

⁴ inchangé

Art. 154 Oecuménisme

¹ L'Eglise s'engage en faveur d'une collaboration accrue entre les Eglises et les religions dans l'esprit de la Charta Oecumenica.

² L'Eglise accomplit son travail de diverses manières en commun avec les autres Eglises cantonales, avec d'autres Eglises et communautés actives sur le

même territoire ainsi que dans le cadre des Communautés de travail des Eglises chrétiennes dans les cantons concernés.

³ Par son affiliation à la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse, elle est unie aux autres Eglises de Suisse et à la chrétienté universelle, elle participe à leurs tâches et oeuvres communes. L'expérience et le témoignage d'autres Eglises lui servent de défi et d'encouragement pour sa propre activité.

Art. 154a Judaïsme et autres religions

¹ Dans la quête du sens à donner à la vie dans la dignité et la paix, l'Eglise se sait liée aux autres religions au-delà des limites du christianisme. Elle cherche en conséquence le dialogue et la rencontre avec des personnes d'autres religions à différents niveaux.

² D'un point de vue historique et biblique, l'Eglise a des liens indissolubles avec le judaïsme, avec lequel elle partage des racines communes ainsi que l'espérance de la venue du royaume de Dieu. C'est pourquoi elle s'engage en faveur de l'approfondissement de cette relation et s'oppose résolument aux préjugés anti-judaïques au sein de l'Eglise et de la société.

³ Elle cultive le dialogue sur des contenus existentiels et théologiques avec d'autres religions, en particulier avec la 3ème religion abrahamique, l'islam. Elle veille à ce que les individus, quelle que soit leur religion, puissent la vivre et l'exercer à titre individuel ou dans le cadre de communautés, à titre privé ou public, en conformité avec l'ordre juridique en vigueur.

Art. 157 Coopération au développement et mission

¹⁻² inchangés

³ Elle soutient les oeuvres d'Entraide Protestante Suisse (EPER) ainsi que Pain pour le prochain (PPP) et d'autres oeuvres d'entraide et elle s'engage publiquement en faveur de leur travail d'information.

⁴ Elle soutient en particulier "mission 21" et le Département missionnaire des Eglises protestantes romandes dans le cadre des accords conclus entre la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) et ces deux organisations missionnaires.

⁵ Elle s'engage en faveur du respect de la liberté de foi et de conscience et elle agit solidairement avec les Eglises et les chrétiens poursuivis et persécutés en raison de leur témoignage.

Cette décision est soumise au référendum facultatif.

Le référendum peut être lancé par

a) 20'000 membres de l'Eglise réformée évangélique, au moins, possédant le droit de vote en matière ecclésiastique ou par

b) 20 paroisses dont chacune en a décidé ainsi séparément, lors d'une assemblée de paroisse convoquée et menée conformément à la loi ou par l'Assemblée de l'Eglise jurassienne.

c) l'Assemblée de l'Eglise jurassienne.

La demande de référendum doit être déposée jusqu'au **1^{er} novembre 2010** à l'attention du Conseil synodal de l'Eglise réformée évangélique de l'Union synodale, case postale, 3000 Berne 23.

Bases légales: les art. 18 let. a et art. 23 de la Constitution de l'Eglise nationale réformée évangélique du canton de Berne, du 19 mars 1946 (RLE 11.010), en lien avec l'art. 6 al. 3 lett. a et art. 10 de la "Convention jurassienne" du 16 mai / 14 juin 1979 (RLE 71.120).

3

Collecte du Jeûne fédéral Donner le jour au partage

Afrique : la formation, clé pour demain !

Depuis plus de 50 ans, la collecte ordonnée par le Conseil synodal et traditionnellement organisée par le comité romand de l'action « Notre Jeûne fédéral » soutient des projets d'aide au développement dans les pays défavorisés. Cette année, pour la troisième et dernière fois, cet engagement s'inscrit dans le cadre d'une campagne trisannuelle qui soutient, entre 2008 et 2010, des projets en Afrique. L'année dernière, l'objectif visé était l'amélioration des conditions de vie et de santé, alors qu'en 2010, nous récoltons de l'argent pour soutenir des projets dans le domaine de la formation scolaire et professionnelle.

De gros efforts sont consentis partout dans le monde pour atteindre d'ici à 2015 le deuxième Objectif du Millénaire pour le Développement de l'ONU : assurer l'éducation primaire à toutes et à tous.

L'éducation constitue une ressource indispensable pour le développement social, économique et démocratique d'un pays. L'alphabétisation des pays du Sud est un moyen incomparable pour permettre à la population de s'arracher à la spirale infernale de la pauvreté. Notamment par la perspective d'un revenu régulier, l'amélioration du niveau de vie qui en résulte, l'accès au système de santé et la participation aux processus démocratiques.

L'argent récolté à l'occasion du Jeûne fédéral permettra de soutenir des projets au Kenya, au Tchad, en Tanzanie et au Zimbabwe, parrainés par les quatre œuvres d'entraide suisses Pain Pour le Prochain, Action de Carême, Helvetas et Swissaid. Vous trouverez des renseignements détaillés concernant les différents projets sur www.njf.ch.

Un dépliant comportant une description précise des projets sera joint à la Circulaire du mois de septembre. En outre, les personnes en charge des activités missionnaires dans nos arrondissements ecclésiastiques recevront une affiche à suspendre.

4

29 août 2010
Dimanche de la Bible

En 2010, le Dimanche de la Bible tâche de répondre à la question suivante : « Etre une bénédiction...comment ? » En quoi Abraham fut une bénédiction pour les autres selon la promesse contenue dans Genèse 12. 1-9 ?

L'objectif est de faire découvrir le chemin d'apprentissage d'Abraham et des êtres qui sont en marche avec lui par le biais de trois fils rouges relevés dans le texte.

La collecte est destinée au projet « Bibles pour les migrantes et les migrants en Suisse ». Avec ce projet, la Société biblique suisse permet à des communautés de migrants d'acquérir des Bibles, des Bibles pour enfants et des aides à la lecture de la Bible dans leur langue maternelle. Le fait de pouvoir étudier la Bible et célébrer le culte dans sa propre langue donne aux exilés du courage et de la stabilité.

En vue de la célébration du 29 août prochain, les Sociétés bibliques ont élaboré un cahier qui sera envoyé aux membres du corps pastoral début juillet. Vous avez la possibilité d'en commander des exemplaires supplémentaires au prix de Fr. 10.- à la Société biblique suisse, Rue de l'Hôpital 12, 2501 Bienne, (karl.klimmeck@die-bibel.ch, www.die-bibel.ch)

Le Conseil synodal invite les paroisses à **verser la collecte en faveur du Dimanche de la Bible au compte postal des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, CP 30-5847-3**, bien qu'un bulletin de versement leur soit adressé de la part de la Société biblique. D'avance un grand merci.

Le Dimanche de l'Eglise 2011 sera consacré au thème « Bénévole : un engagement libre pour une Eglise vivante ».

Pour une Eglise vivante et diversifiée, le travail bénévole est indispensable. Par leur engagement, les bénévoles participent significativement à la vie paroissiale, soutiennent le réseau diaconal des Eglises et apportent aux paroisses de nouvelles impulsions. Cet engagement mérite reconnaissance et estime.

Toutefois, les Eglises sont mises au défi par les conditions-cadre de la société qui se sont modifiées et, partant, par les nouvelles idées et attentes des personnes qui s'engagent dans le bénévolat. Le Dimanche de l'Eglise propose de se pencher sur ces changements et poursuit en premier lieu trois objectifs :

- Rendre visible la diversité et l'attractivité du travail bénévole en Eglise au sein des paroisses et dans la population tout entière.
- Proposer et encourager des projets innovateurs dans de nouveaux champs d'action.
- Se laisser inspirer par des projets bénévoles qui ne sont pas le fait de l'Eglise.

En règle générale, le Dimanche de l'Eglise est célébré le premier dimanche du mois de février. En 2011, ce sera le 6 février ou plus tard, selon les vacances scolaires.

Une brochure de réflexions paraîtra à l'automne et une soirée de préparation aura lieu en novembre au Centre de Sornetan. (info@centredesornetan.ch).

6

Service de la communication Nouvelle offre

Depuis septembre 2009, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure éditent une lettre d'information électronique. Les premières expériences faites permettent de créer une nouvelle offre intéressante à l'intention des paroisses.

Les paroisses et les privés que cela intéresse ont la possibilité de s'abonner à l'envoi électronique d'informations émanant du Conseil synodal, d'annonces de manifestations et de communiqués de presse. Les paroisses qui éditent leur propre bulletin paroissial peuvent en plus commander les invitations aux conférences de presse.

Le service de la communication estime qu'il est essentiel que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs des paroisses reçoivent la « Newsletter ». Cela garantit un excellent flux des informations – tous les quinze jours sur votre écran !

Commandes

Manifestations et communiqués de presse : kommunikation@refbejuso.ch.

Newsletter : www.refbejuso.ch/publications/Newsletter

7

Prochaine Circulaire
Délai de rédaction 16 août 2010

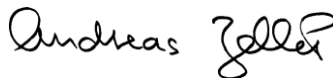
Pour la Circulaire des mois de septembre, le délai de rédaction est fixé au **16 août 2010**. Les envois à joindre à la Circulaire devront également être annoncés jusqu'au **16 août** aux Eglises réformées Berne – Jura – Soleure, Chancellerie, Service de la communication. Veuillez impérativement nous faire parvenir jusqu'au **20 août** au plus tard deux échantillons des papiers à envoyer !

Ces documents devront parvenir imprimés, photocopiés ou polycopiés avant le **24 août** à : Stämpfli AG Bern, Grafisches Unternehmen, Wölflistrasse 1, 3001 Berne, tél. 031 300 64 39. Seuls les articles et les documents reçus dans les délais pourront être pris en considération. Nous vous remercions de votre compréhension.

Berne, le 1^{er} juillet 2010 hhi/eg

AU NOM DU CONSEIL SYNODAL

Le président :



Andreas Zeller

Le responsable du
service de la
communication :



Thomas Gehrig

Documents joints à la présente Circulaire

	pasteur(e)s et prédicateurs/-trices	Président(e)s d'un conseil de paroisse ou d'un arrondissement	Moniteurs de catéchèse	Diacres	député(e)s au Synode	Catéchètes	autres personnes intéressées
Programmes religieux RTSR	X						

Abonnez-vous à la Newsletter !

Deux fois par mois, nous publions sur notre site Internet une Newsletter « info refbejuso », qui contient une foule d'informations utiles comme des offres de cours, des manifestations, des nouvelles intéressantes, etc.

Inscriptions sur www.refbejuso.ch/publications/newsletter.html. (Possibilité de se désabonner au moyen d'un lien intégré).

Changements d'adresse

Veuillez nous communiquer dans les meilleurs délais vos changements d'adresse. Si vous quittez une fonction, ayez la gentillesse de nous faire savoir qui vous y remplacera.

Ces informations sont à transmettre aux Services centraux, zd@refbejuso.ch ou, par téléphone, au numéro 031 370 28 28. Un grand merci !